



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 6 décembre 2024, 19 h 30** à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête (absence motivée) Anik Bois Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur Don Saliba Jocelyn Martel

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et certains membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. CONSEIL**
 - Mot de bienvenue du maire.
 - 1.1** Ouverture de la séance.
 - 1.2** Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.3** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2024.
 - 1.4** Déclaration des intérêts pécuniaires.
 - 1.5** Adoption du règlement numéro 554-2024 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
 - 1.6** Autorisation – Achat d'une génératrice pour le nouvel hôtel de ville et centre multifonctionnel.
 - 1.7** Autorisation – Dossier numéro 015244-37855-138.
 - 1.8** Demande de subvention – Emploi été Canada 2025.
 - 1.9** Demande d'identification d'un chemin (Jacques).
 - 1.10** Contribution financière pour pêche en herbe en hiver au lac Croche.
 - 1.11** Contribution financière au Club de patinage artistique de Thurso.
 - 1.12** Appui à la campagne provinciale de sensibilisation contre le radon.
- 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 2.1** Dépôt des rapports administratifs.
 - 2.2** Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
 - 2.3** Renouvellement de l'assurance collective 2025.
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. GESTION FINANCIÈRE**
 - 4.1** Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
 - 4.2** Autorisation – Paiement du 1^{er} versement du contrat de services de déneigement rendus par 9147-9279 Québec Inc. (Épursol).
 - 4.3** Autorisation - Paiement du certificat # 16 de DLS Construction inc.
- 5. COMMUNICATIONS**
 - 5.1** Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.



No de résolution
ou annotation

- 6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 6.1 Démission du directeur du service de sécurité incendie.
 - 6.2 Démission d'une pompière.
 - 6.3 Affichage du poste de directeur du service de sécurité incendie.
 - 6.4 Remerciements services rendus – Employé numéro 09-0182.
- 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
 - 7.1 Autorisation – Achat d'un conteneur pour l'entreposage d'articles saisonniers.
 - 7.2 Autorisation – Soumission – Achat d'un pont élévateur.
 - 7.3 Demande au ministère des Transports pour l'installation d'un radar pédagogique.
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Dépôt du procès-verbal du CCU du 11 octobre 2024.
 - 8.2 Renouvellement bail hydrique numéro 9697-67 - Débarcadère - Représentant autorisé.
 - 8.3 Demande de dérogation mineure 2024-6005 – 530, rue Hilaire.
 - 8.4 Demande de dérogation mineure 2024-6006 – 1214, chemin du Tour-du-Lac.
 - 8.5 Demande de dérogation mineure 2024-6007 – 1536, chemin du Tour-du-Lac.
- 9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
 - 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**
 - 10.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**
 - 11.1 Désignation des membres du comité de suivi de la Politique familiale municipale.
- 12. DIVERS**
 - 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 13. PAROLE AU PUBLIC**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a environ douze (12) personnes qui assistent à la séance.

1.1

332-12-2024
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h 31.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

333-12-2024
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

334-12-2024
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2024 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 1^{er} novembre 2024 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

Déclaration des intérêts pécuniaires

La directrice générale et greffière-trésorière a transmis à tous les élus un formulaire pour la déclaration des intérêts pécuniaires qu'ils doivent déposer annuellement.

Elle indique que tous les élus ont déposé le formulaire dûment rempli.

Maire – Monsieur Jean-Paul Descoeurs
Siège # 1 – Madame Chantal Crête
Siège # 2 – Madame Anik Bois
Siège # 3 – Madame Manon Bastien Couturier
Siège # 4 – Monsieur Gilles Ladouceur
Siège # 5 – Monsieur Don Saliba
Siège # 6 – Monsieur Jocelyn Martel

ET ont déposé leurs déclarations, conformément à la Loi.



No de résolution
ou annotation

1.5

335-12-2024

Adoption du règlement numéro 554-2024 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c., F-2.1)* permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités (L.R.Q., c, F-2.1, r. 0.2);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 octobre 2024 et qu'une copie du projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} novembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le règlement relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

336-12-2024

Autorisation – Achat d'une génératrice pour le nouvel hôtel de ville et centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de ce règlement stipule que la Municipalité doit être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant dans ce centre de coordination;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et les recommandations du directeur des Travaux publics;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'achat d'une génératrice de marque Volvo Penta au montant de 75 000 \$, plus les taxes applicables pour le nouvel hôtel de ville et centre multifonctionnel sis au 544, chemin du Tour-du-Lac;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à libeller un chèque au nom d'« Entreprise Luc Boucher »;

ET QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 03-01000-106 mais pourrait faire l'objet d'une affectation budgétaire au fonds de roulement.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

1.7

337-12-2024

Autorisation – Dossier numéro 015244-37855-138

CONSIDÉRANT la demande reçue de Me De Candido à l'effet d'être accompagné de Me Giroux dans le dossier numéro 015244-37855-138;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil accepte de déboursier les honoraires relatifs à l'accompagnement dans le dossier numéro 015244-37855-138.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

338-12-2024

Demande de subvention – Emploi été Canada 2025

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada 2025 permet de présenter des demandes pour des emplois temporaires qui répondent à des besoins ponctuels, tout en offrant une expérience de travail intéressante pour les étudiants;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Marie-Pier Lalonde Girard, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme placement Emploi été Canada 2025;

QUE cette demande soit pour trois postes, dont un étudiant au mini-putt, un journalier au service des Travaux publics, ainsi qu'un étudiant au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

339-12-2024

Demande d'identification d'un chemin privé (Jacques)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande le 28 octobre 2024 afin d'officialiser un chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE le chemin privé est utilisé par les résidents de la zone et constitue un accès essentiel pour la circulation et les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin répond à tous les critères nécessaires pour être officialisé selon les normes établies par la Commission de Toponymie;

CONSIDÉRANT QUE l'officialisation de ce chemin permettra de faciliter son identification et son utilisation par les services municipaux et d'urgence;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon demande à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser le nom proposé par la demanderesse comme étant le nom Jacques.



No de résolution
ou annotation

QUE le nom Jacques soit adopté et utilisé dans tous les documents officiels et communications municipales.

QUE les services municipaux soient informés de cette officialisation afin de mettre à jour les plans et les bases de données appropriés.

ET QUE cette résolution soit transmise aux autorités compétentes pour les démarches nécessaires à l'officialisation.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10

340-12-2024
Autorisation - Contribution financière pour pêche en herbe en hiver au lac Croche

CONSIDÉRANT la demande reçue pour une contribution financière pour la pêche en herbe en hiver au lac Croche;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu

QUE le Conseil accepte de participer en donnant un don de 1 000 \$;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à libeller un chèque à la Municipalité de Montpellier;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

341-12-2024
Contribution financière au Club de patinage artistique de Thurso

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution financière du Club de patinage artistique de Thurso afin de financer la prochaine saison ainsi que les activités organisées pour les jeunes;

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE le Conseil accepte de participer en donnant un don de 200 \$;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à libeller un chèque au Club de patinage artistique de Thurso;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.12

342-12-2024
Appui à la campagne provinciale de sensibilisation contre le radon

CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec, en collaboration avec Santé Canada et la ville de Sainte-Adèle demandent notre participation à la 9^e campagne annuelle de sensibilisation contre le radon;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette campagne provinciale est de sensibiliser les citoyens au danger que le radon représente pour la santé à l'intérieur des résidences;

CONSIDÉRANT QUE le radon est un gaz souterrain radioactif inodore et incolore qui s'infiltré dans les bâtiments;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ce gaz est responsable de plusieurs milliers de décès par cancer du poumon au Québec annuellement et qu'il est la première cause de cancer de poumon chez les non-fumeurs;

CONSIDÉRANT QUE les résultats cumulés au cours de 18 dernières années par l'Association pulmonaire du Québec démontrent que plus de 20 % des habitations québécoises ont une concentration de radon supérieure à 200 Bq/m³ (seuil établi par Santé Canada au-delà duquel le radon devient un risque pour la santé);

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil offre son appui en rejoignant la campagne de sensibilisation qui permettra de conscientiser les citoyens en lien avec ce danger mal connu.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de novembre ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de novembre a été déposée.

2.3

343-12-2024

Renouvellement de l'assurance collective 2025

CONSIDÉRANT QUE notre couverture actuelle avec le Groupe Major vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal permet à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil accepte l'offre déposée par Groupe Major pour une couverture en assurance collective identique à celle présentement offerte aux employés de la Municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil accepte de renouveler la police d'assurance collective avec le Groupe Major selon les termes présentés à un coût de 8 041,81 \$ mensuellement pour l'année 2025;

ET QUE le Conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à signer tous les documents requis à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.



No de résolution
ou annotation

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

344-12-2024

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de novembre, totalisant la somme de **83 561,98 \$** et portant les numéros **18631 à 18663**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **223 394,55 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **89 376,21 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 20 octobre 2024 au 23 novembre 2024, pour un montant total de **161 157,64 \$**;
- Rémunération des élus du mois de novembre 2024 pour un montant total de **9 916,60 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2

345-12-2024

Autorisation – Paiement du 1^{er} versement du contrat de services de déneigement rendus par 9147-9279 Québec inc. (Épursol)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 206-06-2024 – Octroi – Contrat de déneigement 2024-2027;

CONSIDÉRANT la réception de la facture d'Épursol portant le numéro 115856 au montant de 108 839,50 \$ plus les taxes applicables, datée du 11 novembre 2024 pour la 1^{ère} tranche du déneigement 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le paiement de la 1^{ère} tranche à la compagnie Épursol au montant de 108 839,50 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-33000-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

346-12-2024

Autorisation - Paiement du certificat # 16 de DLS Construction inc.

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 4017 datée du 15 août 2024 du certificat numéro 16, pour la retenue partielle au montant de 225 423,67 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise la dépense de 225 423,67 \$, plus les taxes applicables du certificat numéro 16 concernant les services de DLS Constructions Inc. pour l'hôtel de ville et centre multifonctionnel situé au 544, chemin du Tour-du-Lac;

QUE cette dépense soit imputée au poste d'investissement 03-01000-106.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 512-2020, madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire remercie la population pour sa générosité lors de la guignolée le 2 novembre 2024 pour tous les dons amassés, ceux-ci ont été remis à la Banque alimentaire de la Petite-Nation le 6 décembre 2024. Par la suite, il mentionne que le rapport des coûts de l'hôtel de ville sera dans le prochain infolettre et que le comité des finances s'est réuni pour le budget et il est confiant que la Municipalité aura un bon budget ainsi qu'un bon taux de taxation. Monsieur le maire mentionne aussi qu'il a participé à plusieurs soupers; dont un à Saint-André-Avellin par les Chevaliers de Colomb pour remettre aux organismes pour les personnes à mobilités réduites et un souper au lac Croche dans le but d'apporter l'électricité dans le chalet au lieu de fonctionner avec une génératrice. En plus, il mentionne les statistiques d'appels au niveau du service incendie. Il termine en souhaitant de joyeuses fêtes et de la santé.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

347-12-2024

Démission du directeur du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue du directeur du service de sécurité incendie, monsieur Bryan Legault, datée du 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la démission de monsieur Bryan Legault sera effective le 16 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil accepte la démission de monsieur Bryan Legault à titre de directeur du service de sécurité incendie et le remercie pour ses services.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

348-12-2024

Démission d'une pompière

CONSIDÉRANT QUE madame Laurie Labrie a déposée, le 2 décembre 2024, une lettre nous informant qu'elle démissionnait de son poste de pompière;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil accepte la démission de madame Laurie Labrie et la remercie pour le temps consacré à ce service important pour la communauté.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3

349-12-2024

Affichage du poste de directeur du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la lettre de démission du directeur du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire afficher un poste de directeur du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à afficher le poste de directeur du service de sécurité incendie pour un maximum de 25/h par semaine.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.4

350-12-2024

Remerciements services rendus – Employé numéro 09-0182

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie doit avoir des pompiers volontaires à temps partiel disponibles pour assurer la sécurité des citoyens sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 09-0182 ne peut offrir ces disponibilités durant une ou plusieurs périodes de l'année;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil remercie l'employé numéro 09-0182 pour les services rendus.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

351-12-2024

Autorisation – Achat d'un conteneur pour l'entreposage d'articles saisonniers

CONSIDÉRANT la demande du directeur des Travaux publics à l'effet d'acquérir un conteneur permanent afin d'y entreposer les articles saisonniers ;

CONSIDÉRANT QU'il a été suggéré d'installer le conteneur permanent de 40 pieds comportant quatre portes latérales à l'écocentre;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et les recommandations du directeur des Travaux publics;

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'achat d'un conteneur au montant de 9 200 \$ plus les taxes applicables, pour l'entreposage des articles saisonniers à l'écocentre;



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à libellé un chèque au nom de « Aubé conteneurs maritimes »;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 03-32000-001

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2

352-12-2024
Autorisation – Soumission – Achat d'un pont élévateur

CONSIDÉRANT la réception de la soumission numéro 63JPZZZ de Benson Pièces d'autos, datée du 15 novembre 2024 de 7 500 \$, plus les taxes applicables, concernant l'achat d'un pont élévateur afin d'effectuer l'entretien des différents véhicules municipaux plus efficacement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu

QUE le Conseil autorise la dépense de 7 500 \$ plus les taxes applicables à Benson Pièces d'autos;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-525.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3

353-12-2024
Demande au ministère de Transports pour l'installation d'un radar pédagogique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un radar pédagogique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit demander au ministère des Transports d'en permettre l'installation sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le Conseil demande au ministère des Transports de permettre l'installation d'un radar pédagogique à l'angle de la route 321 et du chemin Jade sur l'emprise de la portion de terrain appartenant au ministère des Transports.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Dépôt du procès-verbal du CCU du 11 octobre 2024

Le procès-verbal du CCU du 11 octobre a été déposé aux membres du Conseil pour analyse.

8.2

354-12-2024
Renouvellement bail hydrique numéro 9697-67 - Débarcadère - Représentant autorisé

CONSIDÉRANT QUE le bail hydrique du débarcadère vient à échéance le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler le bail hydrique numéro 9697-67;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer une personne responsable et représentant à signer en son nom qui confirme que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau afin de poursuivre les étapes à complétées pour la demande de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à signer tous les documents requis afin de donner effet au renouvellement du bail hydrique numéro 9697-67 pour le débarcadère.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

355-12-2024
Demande de dérogation mineure 2024-6005 – 530, rue Hilaire

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2024-6005 déposée par le propriétaire du 530, rue Hilaire (zone 41-V), visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal qui est dérogatoire en termes d'implantation puisqu'il est à 2,7 mètres de la marge de recul avant plutôt qu'à 6 mètres et de 0,89 mètre de l'empiètement de la marge arrière plutôt qu'à 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient à la disposition contenue à la grille des spécifications pour la zone 41-V annexée au Règlement de zonage U-22, qui fixe la marge de recul avant et arrière applicable à un bâtiment principal à un minimum de 6 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et accorde la demande de dérogation mineure 2024-6005.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.4

356-12-2024
Demande de dérogation mineure 2024-6006 – 1214, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2024-6006 déposée par le propriétaire du 1214, chemin du Tour-du-Lac (zone 11-V), visant à régulariser l'agrandissement d'un bâtiment principal qui est dérogatoire en termes d'implantation puisqu'il est à 0,29 mètre dans la marge latérale nord ce qui porte à une marge latérale de recul de 2,71 mètres du côté nord;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient à la disposition contenue à la grille des spécifications pour la zone 11-V annexée au Règlement de zonage U-22, qui fixe la marge de recul latérale nord applicable à un bâtiment principal à un minimum de 3 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et accorde la demande de dérogation mineure 2024-6006.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

8.5

357-12-2024

Demande de dérogation mineure 2024-6007 – 1536, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2024-6007 déposée par le propriétaire du 1536, chemin du Tour-du-Lac (zone 8-V), visant à permettre l'ajout d'une galerie et d'un passage arrière d'un bâtiment principal en cour arrière du côté sud. La demande vise à permettre une nouvelle structure de galerie empiétant dans la marge riveraine de 1,2 mètre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient à la disposition contenue à la grille des spécifications pour la zone 8-V annexée au Règlement de zonage U-22, qui fixe la marge riveraine applicable à toute construction ou ouvrage à un minimum de 2,5 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et accorde la demande de dérogation mineure 2024-6007.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

358-12-2024

Désignation des membres du comité de suivi de la Politique familiale municipale

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté sa politique familiale municipale en août 2024 avec la résolution numéro 262-08-2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du comité de suivi de la politique familiale municipale;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil entérine la liste des noms et nomme chacun des membres au comité de suivi de la Politique familiale municipale en suivant la liste ci-dessous :

Mme Chantal Crête, conseillère PFM
Mme Isabelle Comtois, représentante Famille
Mme Tania Garand, représentante Famille
Mme Isabelle Faubert, représentante Famille
Mme Patricia Cloutier, représentante Famille
Mme Chantal Gillespie, représentante Famille
Mme Véronique Crête-Lavoie, représentante Famille
Mme Sandy Taillefer, représentante Famille

ADOPTÉE à l'unanimité

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

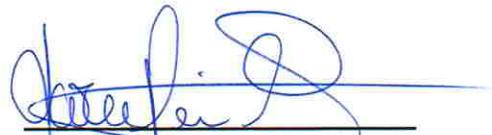
359-12-2024
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 20 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descœurs
Maire


Marie-Pier Latonde Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière